

Conseil municipal du 25 juin 2021

Délibération n°1 : Participation de la commune au frais de scolarité 2020/21

Le débat c'est porté sur le fait que, pour éviter les augmentations de frais de scolarité les effectifs son primordiaux. De ce fait il est utile que toutes les communes est une politique familiale afin que celle qui joue le jeu ne soit pas les seul à supporter le coût des frais scolaire.

Il a été répondu qu'en l'occurrence les frais de chauffage auront un impact sur le coût. Ce qui est vrai mais ne règle pas le problème des effectifs. Madame le Maire c'est engagé à faire remonté la question auprès des élus de la Motte du Caire.

Délibération n°2 : Modification de la délibération « 2021-04-09 FODAC FRAT 2021 »

Validation de la délibération Modificatrice sans besoin de débattre.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. J. M." or a similar initials, is placed here.